



Le chemin de fer de l'Amérique du Nord

COMMUNIQUÉ

Le CN annonce un nouveau programme de rachat d'actions et déclare un dividende en espèces pour le quatrième trimestre de 2014

MONTREAL, le 21 octobre 2014 — Le CN (TSX: CNR) (NYSE: CNI) a annoncé aujourd'hui que son Conseil d'administration avait approuvé un nouveau programme de rachat d'actions. Le CN est d'avis que le rachat de ses actions constitue une utilisation appropriée et avantageuse des fonds de la Compagnie.

Luc Jobin, vice-président exécutif et chef de la direction financière du CN, a déclaré : « Nos résultats parlent d'eux-mêmes. Nous continuons d'investir considérablement dans l'entreprise tout en maintenant l'accent sur l'augmentation continue du rendement pour les actionnaires grâce à la majoration des dividendes et aux rachats d'actions. Depuis sa privatisation, le CN a augmenté son dividende par action de 16 % en moyenne chaque année, pendant 18 exercices consécutifs, et a créé beaucoup de valeur pour ses actionnaires au moyen de rachats d'actions réguliers depuis son premier programme de rachat, en 2000. »

Aujourd'hui, le Conseil d'administration a autorisé une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de racheter, pour annulation, une tranche maximale de 28 millions d'actions ordinaires, soit 3,9 % des 709 302 712 actions ordinaires émises et en circulation de la Compagnie, non détenues par des initiés le 15 octobre 2014. À cette date, 814 717 092 actions ordinaires du CN étaient émises et en circulation.

Le nouveau programme de rachat d'actions – débutant le 24 octobre 2014 et se terminant au plus tard le 23 octobre 2015 – sera réalisé au moyen d'une combinaison de transactions discrétionnaires et d'un programme de rachat automatique par l'intermédiaire des services de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York, ou d'autres systèmes de négociation parallèles, s'ils remplissent les conditions requises, et sera conforme aux règlements de ces institutions. En vertu des règles de la Bourse de Toronto (TSX), le CN pourra acheter quotidiennement un nombre maximal de 256 297 actions ordinaires par l'entremise de la TSX dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions de la Compagnie. Les achats effectués dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront faits au moyen de transactions sur le marché libre ou par tout autre moyen pouvant être autorisé par la TSX ou par un organisme de réglementation du commerce des valeurs mobilières, y compris au moyen d'ententes privées en vertu d'une ordonnance d'exemption rendue par un organisme de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada.

Le prix versé par le CN pour les actions ordinaires correspondra au cours du marché au moment de l'acquisition, majoré des frais de courtage, et les achats effectués en vertu d'une ordonnance d'exemption relativement aux offres publiques de rachat le seront à un prix inférieur au prix courant du marché, conformément aux dispositions de l'ordonnance.

En vertu de son programme de rachat d'actions annoncé en octobre 2013, le CN a racheté 22,3 millions d'actions ordinaires au prix moyen pondéré de 62,87 \$ CA par action, excluant les frais de courtage, et a remis 1,4 G\$ CA aux actionnaires.

Par ailleurs, le CN a aussi annoncé aujourd'hui que son Conseil d'administration avait approuvé un dividende sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie pour le quatrième trimestre de 2014. Ainsi, un dividende trimestriel de 25 cents (0,25 \$ CA) par action ordinaire sera versé le 31 décembre 2014 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 décembre 2014.

Énoncés prospectifs

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et aux termes des lois canadiennes régissant le commerce des valeurs mobilières, y compris les achats potentiels d'actions ordinaires pour annulation dans le cours normal des activités. Le CN met le lecteur en garde contre le fait que ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses, et sont à la discrétion du Conseil d'administration du CN pour ce qui concerne la déclaration de dividendes. La Compagnie met le lecteur en garde contre le fait que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude.

Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs ci-dessus comprennent, sans en exclure d'autres, les impacts de la conjoncture économique et commerciale générale, la concurrence dans le secteur, l'inflation, les fluctuations monétaires et des taux d'intérêt, les variations de prix du carburant, les nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, la conformité aux lois et règlements sur l'environnement, les mesures prises par les organismes de réglementation, les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les inondations et les tremblements de terre, les négociations syndicales et les interruptions de travail, les réclamations liées à l'environnement, les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges, les risques et obligations résultant de déraillements, de même que les autres risques et hypothèses décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra trouver un résumé des facteurs de risque et des hypothèses principaux dans la section « Rapport de gestion » des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois canadiennes applicables au commerce des valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'il fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

Véritable pilier de l'économie, le CN transporte annuellement des marchandises d'une valeur approximative de 250 G\$ CA pour un large éventail de secteurs, tels les ressources naturelles, les produits manufacturés et les biens de consommation, sur un réseau ferré qui couvre le Canada et le centre des États-Unis. Le CN – la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales ferroviaires actives – dessert les villes et ports de Vancouver et Prince Rupert, en Colombie-Britannique, Montréal, Halifax, La Nouvelle-Orléans, et Mobile, en Alabama, ainsi que les régions métropolitaines de Toronto, Edmonton, Winnipeg, Calgary, Chicago, Memphis, Detroit, Duluth-Superior, au Minnesota et au Wisconsin, et Jackson, au Mississippi. Il a en outre des liaisons avec toutes les régions de l'Amérique du Nord. Pour de plus amples renseignements sur le CN, visitez le site Web de la Compagnie à l'adresse www.cn.ca.

Sources :

Médias

Louis-Antoine Paquin
Directeur régional
Affaires publiques et gouvernementales
514 399-6450

Investisseurs

Janet Drysdale
Vice-présidente
Relations avec les investisseurs
514 399-0052